

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 septembre 2023

N° 95

Nombre de Membres

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 07 |
| Absents | 02 |
| Pouvoir | 02 |

L'an deux mil vingt trois le vingt sept septembre à dix huit heures le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M PROFIZI Jean Noel

Etaient présents MM.

GIOVANNI Muriel, MARTELLI Antoine, (MURACCIOLI Bruno pouvoir à TEUMA Gilles) TEUMA Gilles

OTTOMANI Marie Ange (Pouvoir à GIOVANNI Muriel), GIORGI Alexia, (Pouvoir à LORENZANI Laurent) LORENZANI Laurent, MARINGONI Alexandre

Date de la convocation

Le 20/09/2023

Absents : MARTINETTI Olivier, LUCIANI GANDOLFI SCHEIT

M MARTELLI Antoine (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s)

Date d'affichage

28/09/2023

Annule et remplace la délibération du 03 mai 2023 Erreur Matérielle

Objet: Objet: Réhabilitation de La Chapelle Santa Maria (hameau d'Ania): demande de subvention

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour les travaux de rénovation à réaliser sur l'extérieur de la chapelle du cimetière d'Ania.

Implantée sur un léger promontoire, au milieu des tombes, elle se compose de 3 parties vraisemblablement réalisées à des époques différentes à partir du 18^{ème} Siècle.

Ces travaux sont estimés à 41670.09 € HT selon l'estimation du maître d'œuvre.

Les travaux consisteront dans un premier temps à enlever l'enduit ciment actuel sur toute la surface afin de vérifier l'homogénéité de cet appareillage. Rejointage ou enduit à la chaux serait appliqué par la suite.

Le plan de financement de ces travaux se présente donc ainsi

Total des dépenses 41670.09 € HT

Collectivité territoriale Office environnement de la Corse 80% du montant total soit : 33336.07 €HT

Commune : 20% soit 8334.01

Après examen et délibération, le Conseil

DECIDE d'approuver le projet de rénovation de l'extérieur de la chapelle Santa Maria

AUTORISE le Maire à engager les démarches auprès des différents partenaires afin d'obtenir les soutiens nécessaires à la réalisation de cette prestation ;

DONNE au Maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à la validation de ce projet, de son exécution et du règlement

Fait et délibéré le jour mois et an

Le Maire

PROFIZI Jean Noel

